

C'est ainsi que, dans le récent discours du Trône — déclaration de politique générale à l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement — le gouverneur général disait le 5 novembre dernier : « L'unité nationale exige que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits. Mes ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale. »

On constate dès lors, pour le nouveau gouvernement canadien, une réaffirmation sans équivoque de deux principes qui ont été le moteur de l'expérience linguistique du Canada depuis vingt ans :

Premièrement, le gouvernement fédéral a la responsabilité, non seulement de respecter les droits linguistiques énoncés dans la législation du Parlement et dans la Constitution, mais aussi de les promouvoir activement;

Deuxièmement, la politique linguistique joue un rôle fondamental en ce qui concerne le maintien de l'unité et de l'identité nationales du Canada.

Afin de bien placer cette expérience linguistique dans son contexte actuel, je voudrais faire un bref retour en arrière.

Les problèmes linguistiques au Canada ne sont certes pas nouveaux. Ils ont débuté avec l'implantation européenne dans le Nouveau Monde, par la cohabitation des Français et des Anglais en Amérique du Nord. À l'époque de la Nouvelle France, grâce notamment à la traite des fourrures, la langue française se répandait à l'échelle du continent. Les conflits étaient inévitables lorsque arrivaient également les commerçants et traites anglais. De là nos premiers accrochages linguistiques, sans parler des bouleversements politiques et militaires.

Après la conquête, les questions linguistiques ont continué à jouer un rôle important, soit durant la période où le Canada était divisé en deux territoires, soit après l'Acte d'Union de 1840 qui a réuni les territoires du Haut et du Bas-Canada. Et, ce qui a plus d'actualité, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui créa le Canada comme État fédéral, notre seule Constitution pour les 115 ans qui suivent, comportait également des dispositions relatives à la confessionnalité de l'enseignement, facteur intimement lié, à l'époque, à la langue, ainsi qu'à l'usage du français et de l'anglais comme langues législatives et judiciaires dans les institutions fédérales et dans celles de la province de Québec.

Tout ceci existe évidemment plutôt sur le plan des principes. Dans les faits, le Canada a connu pour le reste du XIX<sup>e</sup> et même au cours de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, toute une série de développements qui ont profondément marqué la vie de nos minorités de langue officielle.

Au Québec par exemple, la masse de la population vit en français, surtout en milieu rural, tandis que se crée en milieu urbain une classe de francophones bilingues qui assurent les relations commerciales,